



Trop de véhicules traversent encore le village avec trop de vitesse.

Des contrôles de vitesse aléatoires seront effectués par la Gendarmerie, et les sanctions prévues par le code de la route seront appliquées...



et...
ces derniers
jours (mai 2026)
dans le village !

En dehors des activités agricoles, l'usage de produits phyto est réglementé.

Depuis le 01/01/2017 : **interdiction pour les personnes publiques d'utiliser** ou de faire utiliser des produits phyto pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public

Depuis le 01/01/2019 : **interdiction de la vente des pesticides chimiques aux particuliers**

Depuis le 01/07/2022 : **interdiction de l'usage des produits phyto dans les propriétés privées, les copropriétés, les parcs et jardins privés, ..., les cimetières, etc, etc...**